

Message d'intérêt public

Faites attention aux pièges à renard

Date de début : 13 décembre 2016

Date de fin : 12 janvier 2017

Ensemble du Nunavut

30 s

Lorsque vous vous promenez dans la toundra, en particulier si vous emmenez des chiens ou de jeunes enfants avec vous, n'oubliez pas que vous pourriez tomber sur des pièges à renard.

Il est de votre responsabilité de protéger vos animaux de compagnie et vos enfants. Si vous laissez votre chien se promener sans laisse, c'est à vos risques et périls.

Veillez noter qu'il est illégal de déclencher ou de bloquer des pièges installés dans la toundra.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre bureau local de protection de la faune, dont vous trouverez les coordonnées sur le [site Web du ministère de l'Environnement](#) et dans l'annuaire téléphonique.

###

Renseignements aux médias :

Tana Silverland

Gestionnaire, Communications, éducation et sensibilisation

Ministère de l'Environnement

867 975-7761

tsilverland@gov.nu.ca